



**Partenaires techniques :**



**APPEL A PROJETS 2019**

**Rénovation et extension de bâtiments par les collectivités locales**

Promotion de l'utilisation du bois en circuits courts dans le cadre de la charte forestière du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

**SOMMAIRE**

<b>I. PRESENTATION</b> .....	<b>23</b>
<b>I.1. Contexte</b> .....	<b>23</b>
<b>I.2. Objectifs</b> .....	<b>23</b>
<b>II. CRITERES D'ELIGIBILITE</b> .....	<b>34</b>
<b>II.1. Maître d'ouvrage</b> .....	<b>34</b>
<b>II.2. Localisation géographique du projet</b> .....	<b>34</b>
<b>II.3. Nature du projet</b> .....	<b>34</b>
<b>II.4. Dépenses éligibles</b> .....	<b>45</b>
Les dépenses sont celles correspondant à l'étude architecturale du bâtiment concerné. Le dépôt de candidature doit intervenir avant l'avant-projet définitif au maximum et le plus en amont possible de l'étude architecturale. ....	<b>45</b>
L'étude peut être conduite par un maître d'œuvre dans le cas d'un projet de type hangar par exemple. ....	<b>45</b>
<b>III. SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER</b> .....	<b>45</b>
<b>III.1. Soutiens des projets retenus</b> .....	<b>45</b>
<b>III.2. Etapes de la procédure d'accompagnement (se référer à l'annexe 2 METHODOLOGIE)</b> .....	<b>45</b>
<b>III.3. Engagements du maître d'ouvrage</b> .....	<b>56</b>
<b>IV. CANDIDATURE</b> .....	<b>56</b>
<b>IV.1. Candidature et dossier de participation</b> .....	<b>56</b>
<b>IV.2. Critères d'appréciation</b> .....	<b>67</b>
<b>IV.3. Composition du jury</b> .....	<b>67</b>
<b>IV.4. Calendrier</b> .....	<b>67</b>
<b>Liste des annexes</b> .....	<b>78</b>

## **I. PRESENTATION**

---

### **I.1. Contexte**

La Charte forestière de territoire fixe un objectif de valorisation des ressources en bois : Objectif II : Pour une valorisation et une plus-value locales ». Parmi les actions prévues, dont le développement a été amorcé sur la période 2015-2017, l'utilisation du bois en circuits courts dans la construction publique est une action que le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin souhaite poursuivre.

Dans le cadre du Contrat de Parc 2018-2020, la Région Nouvelle Aquitaine soutient l'action du Parc et contribue au financement des études architecturales.

**L'interprofession BOISLIM, l'association des Communes forestières Nouvelle Aquitaine, interviennent aux côtés du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin dans la mise en œuvre de cette opération.**

### **I.2. Objectifs**

L'objectif principal est de permettre l'utilisation du bois dans une logique :

- d'économie d'énergie (par exemple structure avec murs ossatures bois isolés ou rénovation avec isolation par l'extérieur et bardage bois, menuiserie en bois à double vitrage),
- d'intégration paysagère,
- de garantie de la qualité environnementale des matériaux
- d'utilisation de bois en circuits courts.

L'ambition est également de relocaliser dans l'utilisation publique, l'utilisation des bois locaux (communaux notamment), et de valoriser les savoir-faire des entreprises locales.

Dans le cadre de cet appel à projet, le Parc, BOISLIM et ~~l'association~~ l'Union Régionale des ~~collectivités~~ communes forestières ~~de~~ Nouvelle Aquitaine proposent une démarche d'accompagnement des projets de construction, de rénovation et/ou d'extension de bâtiments des collectivités maître d'ouvrage.

Pour ce faire, une **réflexion en amont du projet** et plus particulièrement sur le cahier des charges relatif au marché public doit être menée, afin d'étudier les critères techniques permettant d'intégrer les bois locaux dans le cadre de circuits courts. A titre d'exemple, le choix d'une essence locale peut être avancé sous certaines réserves, mais aussi des solutions techniques maîtrisées par les entreprises du territoire ou la citation de Marques de produits locaux « ou équivalent » (type bardage ou bloc-porte) et enfin la mise à disposition de boisements communaux ou privés permettant de réaliser la transformation globale des produits sur le territoire.

Cet appel à projet s'adresse aux communes, et communautés de communes du territoire. Il vise à accompagner les porteurs de projets exemplaires publics dans l'étude de leur projet en apportant grâce à l'implication de la Région Nouvelle Aquitaine de l'ingénierie et une aide financière dans le cadre de l'étude architecturale.

## **II. CRITERES D'ELIGIBILITE**

---

### **II.1. Maitre d'ouvrage**

Le présent appel à projets s'adresse aux maîtres d'ouvrage suivants :

- Communes
- Communautés de communes
- Autres groupements de communes

Le maitre d'ouvrage devra être membre du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

Mis en forme : Justifié

### **II.2. Localisation géographique du projet**

Le projet devra se situer sur le territoire du PNR. (carte en annexe 1)

Mis en forme : Justifié

### **II.3. Nature du projet**

Le projet devra concerner des bâtiments communaux, Les travaux permettront, par l'utilisation du bois :

- la construction
- la rénovation d'un bâti (rénovation thermique)
- ou l'extension d'un bâti public
- les projets doivent correspondre à des opérations exemplaires et utiliser du bois en circuits courts

#### II.4. Dépenses éligibles

Les dépenses sont celles correspondant à l'étude architecturale du bâtiment concerné. Le dépôt de candidature doit intervenir avant l'avant-projet définitif au maximum et le plus en amont possible de l'étude architecturale.

L'étude peut être conduite par un maître d'œuvre dans le cas d'un projet de type hangar par exemple.

Mis en forme : Justifié

### III. SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER

#### III.1. Soutiens des projets retenus

- les porteurs de projet, bénéficieront d'un appui technique tout au long de la construction de leur projet, par le groupe d'accompagnement constitué :
  - o du prescripteur bois construction de BOISLIM
  - o ~~du chargé du chargé~~ de mission bois construction de l'Union Régionale des Collectivités Association des Communes Forestières de Nouvelle Aquitaine
  - o du technicien forêt du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin
- **bénéficieront d'une aide de la Région Nouvelle Aquitaine de 40% du montant de l'étude architecturale** (financement régional via le Contrat de Parc 2018-2020 ), sous condition du respect des préconisations formulées par le groupe d'accompagnement technique. La totalité de l'étude nécessaire à l'exécution du projet sera prise en compte (du pré-programme à la réception des travaux)
- **Valorisation et communication autour du projet dont le panneau obligatoire de publicité**

#### III.2. Etapes de la procédure d'accompagnement (se référer à l'annexe 2 METHODOLOGIE )

1. Décision du maître d'ouvrage de réaliser un projet de réhabilitation, rénovation, extension... sur des bâtiments publics.
2. Définition du programme (besoins, surfaces...) et du niveau d'ambition du projet face aux critères de la Grille d'évaluation des dossiers Bois construction (Utilisation du bois, Paysage –Urbanisme, Energie, Usage du bâtiment, Sociale, économique ou juridique).

#### **2. Sélection à l'appel à projets**

La collectivité fait appel à un architecte voire à un maître d'œuvre

3. Définition de l'avant-projet sommaire avec, le groupe d'accompagnement, les élus et l'architecte en accord avec les objectifs annoncés

4. Création des plans et rédaction du pré-cahier des charges par l'architecte

5. Relecture et retours par le groupe d'accompagnement

6. Intégration des remarques dans le cahier des charges, validation de la collectivité maître d'ouvrage et lancement de la consultation dans le cadre du marché public

7. Accompagnement économique à hauteur maximum de 40 % de la totalité de l'étude (hors étude thermique)

### **III.3. Engagements du maître d'ouvrage**

- Respecter la méthode proposée en annexe 2
- Informer à chaque étape le Parc de Millevaches en Limousin pour faciliter le suivi des dossiers (demande d'aide à la Région, Convention Région ; étapes techniques du projet)
- Atteindre en phase projet les niveaux d'ambition relatifs à cet appel à projets identifiés en amont lors de la candidature. Dans le cas contraire, les choix opérés devront être argumentés
- En l'absence de bois communal disponible, vérifier avec l'appui de l'Interprofession BOISLIM la bonne intégration dans les lots bois, des critères permettant la fourniture des bois en circuits courts (construction à faible impact environnemental),
- Contacter BOISLIM et le Pnr de Millevaches en Limousin pour l'analyse des offres lots bois (s'assurer de la traçabilité des bois proposés par les entreprises)
- Intégrer au panneau relatif à la publicité le logo du financeur (Région Nouvelle Aquitaine), du PNR, et du groupe d'accompagnement technique BOISLIM, **ACFNAURCOFOR**, ONF et le CAUE si intervention.
- Respecter le suivi des étapes de la procédure (**voir annexe 2**)

## **IV. CANDIDATURE**

---

### **IV.1. Candidature et dossier de participation**

Les dossiers de candidature devront comprendre :

- 1- Pour le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et pour déclencher la procédure d'accompagnement le plus en amont possible de la démarche :
  - un courrier à l'attention du Président du Syndicat mixte de gestion du Pnr de Millevaches en Limousin
  - un descriptif du sommaire du projet (type de bâtiment, plan de situation)
- 2- les documents à fournir au Parc (voir règlement article V –annexe 3)

Pour la demande d'aide à la Région Nouvelle Aquitaine

- 3- Les dossiers de candidatures devront parvenir avant l'avant-projet définitif au maximum (voir règlement article V –annexe 3)
  - un courrier de demande adressé à la Région Nouvelle Aquitaine service Environnement (**ajouter adresse voir référent**)
  - une délibération mentionnant le détail financier de l'étude architecturale (APS- APD – ,DCE Pro, PC – réception de travaux...)
  - Le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux

- L'ensemble des informations requises à l'article V du règlement (appui des services du Parc)
- le dossier de candidature est disponible sur le site internet du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin au lien suivant
- ou sur simple demande à (Cathy Mignon-Linet ou Floriane Roson au 05 55 96 97 00 ou par courriel [c.mignon-linet@pnr-millevaches.fr](mailto:c.mignon-linet@pnr-millevaches.fr) et/ou [f.roson@pnr-millevaches.fr](mailto:f.roson@pnr-millevaches.fr))
- liste des pièces en annexe 4

#### **IV.2. Critères d'appréciation**

Les dossiers seront appréciés au regard :

Du règlement d'intervention de la Région Nouvelle Aquitaine (Annexe 3)

De la mobilisation et de la valorisation de la ressource en bois en circuits courts

De la démarche en termes de développement durable et notamment : bâtiments économes en énergie, intégrés au paysage.....

#### **Voir fiche = Grille d'évaluation des dossiers Bois construction**

La qualité des projets sera appréciée par le jury au regard de la grille d'évaluation jointe en annexe 4

#### **IV.3. Composition du jury**

Le jury est composé des membres suivants :

- un représentant de la Région
- 1 représentant du Syndicat mixte de gestion du Pnr de Millevaches en Limousin
- un représentant du CVERM
- un représentant de la filière bois-construction

#### **IV.4. Calendrier**

	<b>Première session</b>	<b>Deuxième session</b>
1 Demande d'accompagnement par le Pnr de Millevaches <b>au fil de l'eau et au plus tard le</b>	30/04/2018	30/06
2 Sélection sur dossiers des candidats par le jury	20/05/2019	15/07/
3 Date limite de dépôts des dossiers de candidature à la Région	15/06/2019	30/07/
4 Envoi d'un accusé de réception par la Région permettant d'engager l'étude AR	30/06/2019	15/09
5 Passage en commission à la Région	Septembre 2019	Novembre 2019

## Liste des annexes

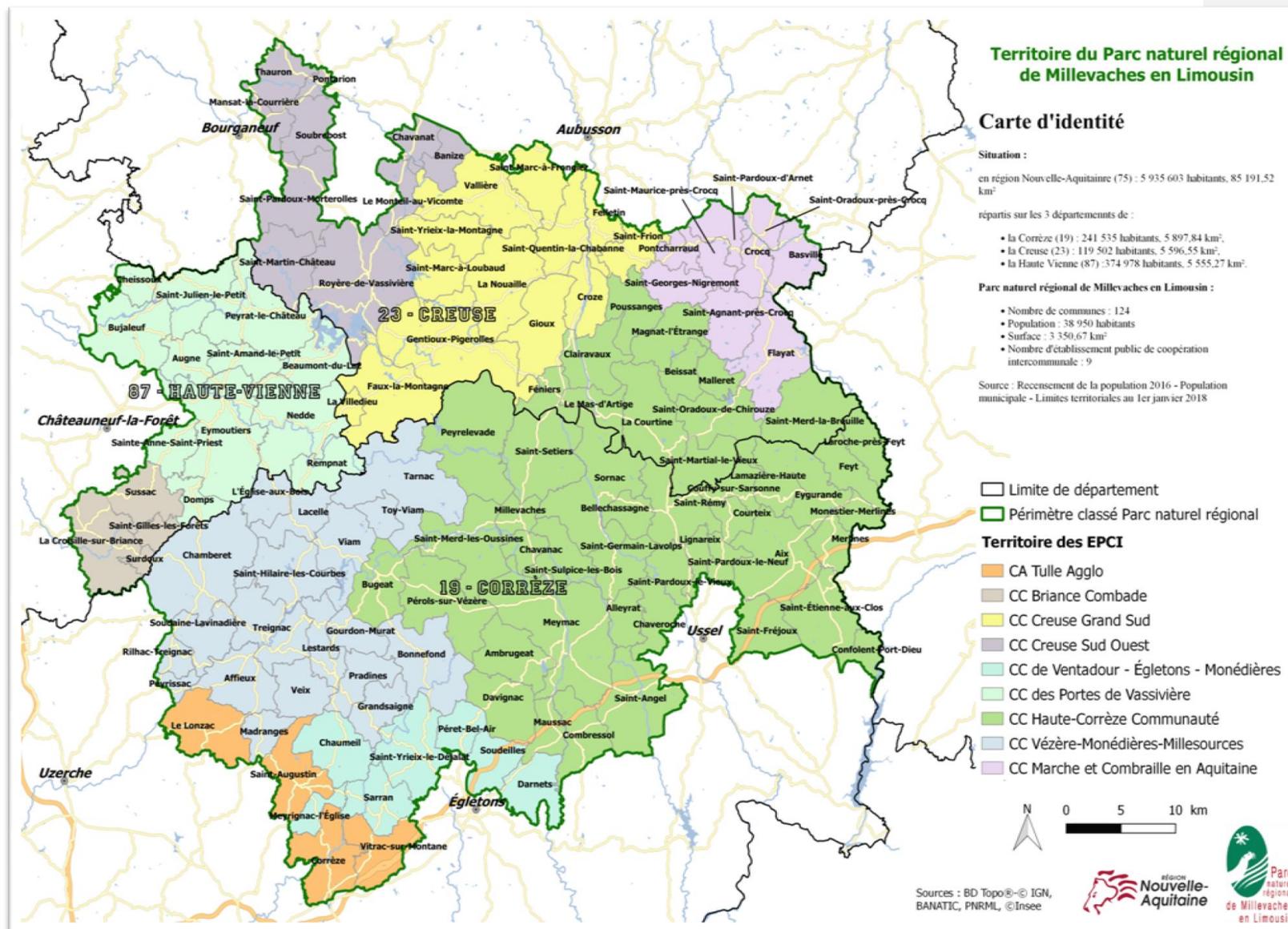
---

Annexe 1 : carte du territoire du Parc

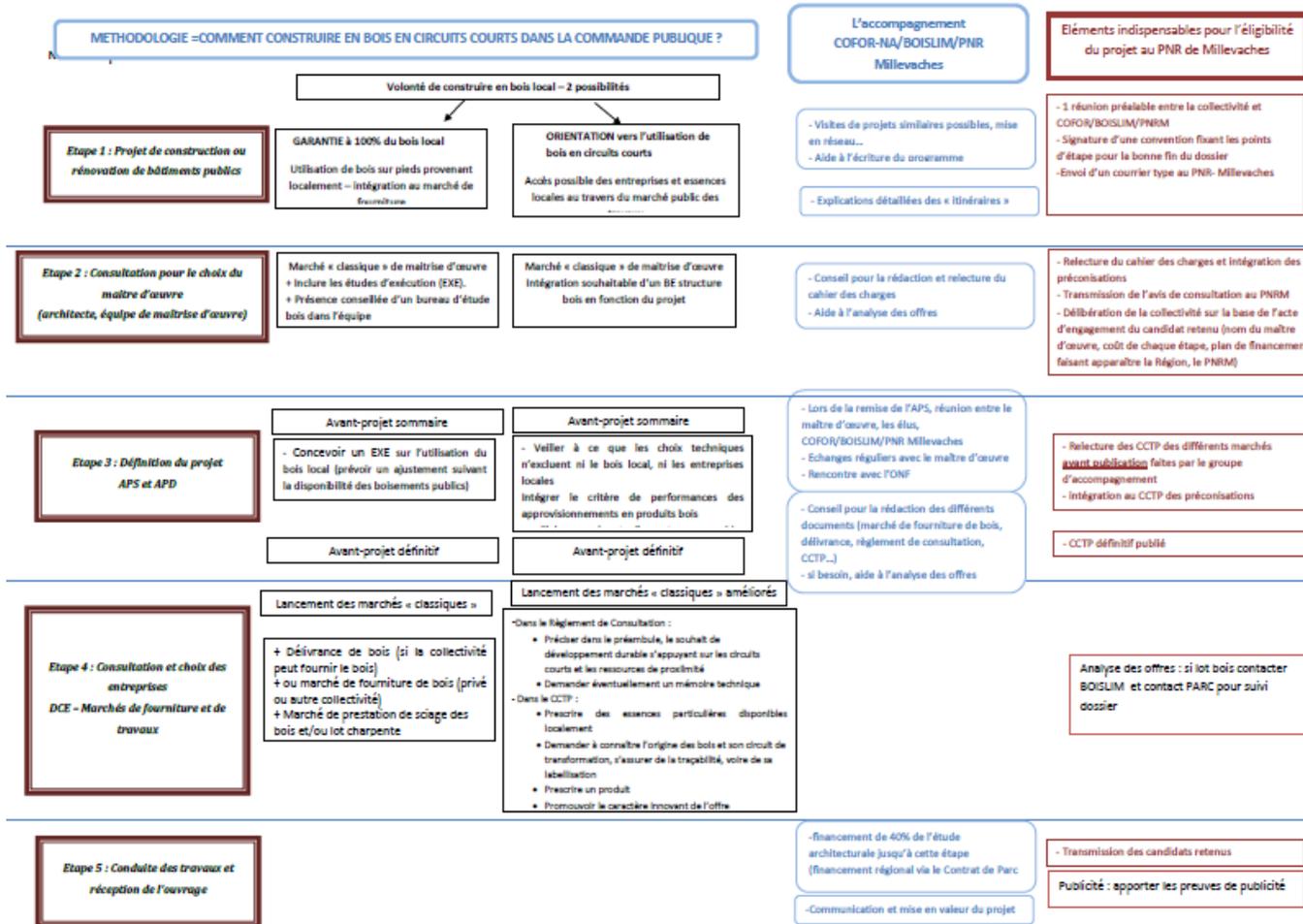
Annexe 2 : Méthodologie

Annexe 3 : Règlement d'intervention de la Région Nouvelle Aquitaine

Annexe 1 : Carte du territoire du Parc de Millevaches en Limousin



## Annexe 2 : Méthodologie



Annexe 3 : Règlement d'intervention de la Région Nouvelle Aquitaine